

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE



Lors de l'inscription au camp de jour ou aux activités sportives et récréatives offertes dans le cadre des programmations saisonnières du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les familles adéloises bénéficient d'une tarification avantageuse, en vertu de la *Politique de tarification familiale de la Ville de Sainte-Adèle*.

TARIFICATION

(un seul tarif préférentiel est applicable par participant (résident seulement), soit le plus avantageux)

Enfants *

1^{er} enfant : Tarification indiquée

2^e enfant : Moins 15 %

3^e enfant : Moins 20 %

4^e enfant et plus : gratuit

- *L'inscription simultanée, en ligne ou par téléphone, de deux enfants ou plus résidant sous le même toit, donne droit au rabais mentionné et ce, pour le coût de l'inscription à un cours ou atelier. Le plein tarif est applicable à l'enfant qui s'inscrit à l'activité la plus coûteuse. Cette offre s'adresse uniquement aux familles de Sainte-Adèle possédant des cartes citoyennes valides pour chacun des membres.*

Parent/enfant

Si un parent s'inscrit au même cours que son enfant âgé de moins de 14 ans, le parent bénéficie du tarif enfant. Dans le cas où deux personnes adultes (plus de 14 ans) d'une même famille (lien parent/enfant) s'inscrivent au même cours, le parent bénéficie d'un rabais de 20 %.

Couple

Le participant s'inscrivant avec son (sa) conjoint(e) bénéficie d'une réduction de 20 %.

60 ans et plus

Moins 20 % de la tarification indiquée.

Non-résident

Ajout de 35 % à la tarification indiquée.

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE



MODALITÉS DE PAIEMENT

En personne :

En argent, par Interac, par carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou par chèque à l'ordre de la Ville de Sainte-Adèle.

En ligne :

Par carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou chèque électronique

Pour tous les cours, ateliers et programmes d'activités sportives et récréatives proposés par le Service des loisirs et dont le coût total excède 70 \$, les participants ont l'opportunité, s'ils le souhaitent, de régler les frais inhérents en deux (2) versements égaux lorsqu'ils s'inscrivent en ligne (sauf pour le Programme de camp de jour, pouvant aller jusqu'à 3 versements).

MODALITÉS D'ANNULATION

Si une personne inscrite à un cours désire annuler sa participation pour quelque raison que ce soit, la grille de remboursement suivante est prévue selon le moment où est présenté l'avis écrit du participant spécifiant son désir d'annuler sa participation au cours.

MONTANT DU REMBOURSEMENT

(applicable pour les programmes d'une durée de 8 cours et plus)

Après le 2^e cours

Remboursement (ou crédit au dossier) équivalent au coût de l'inscription moins le coût des services déjà rendus (max 2 cours) + frais d'administration de 10 \$

Après le 3^e cours

aucun remboursement

- *Délai de remboursement de 30 jours après le début du cours.*
- *Pour les remboursements inférieurs à 10 \$ le montant sera inscrit en crédit au dossier du membre.*

La Ville remboursera au participant inscrit la totalité du montant d'inscription à une activité lorsque :

- Le Service des loisirs annule l'activité par manque de participants;
- Le participant annule, par écrit, sa participation avant le début de l'activité;
- Cette activité ne peut être réalisée pour toute raison hors du contrôle du Service des loisirs.

TOUTES LES TAXES APPLICABLES SONT INCLUSES (15 ANS ET PLUS)

